N°349

Septembre 2022

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS

Chambr'Agri 14

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture du Calvados

ACTUALITÉ

Portes Ouvertes AGRIGAZ VIRE : un événement en 3 temps

Après 2 ans d'activité, l'unité de méthanisation collective AGRIGAZ VIRE ouvrait ses portes les 24 et 25 juin. Pour les 37 agriculteurs et les 4 salariés entourés de leurs partenaires dont La Normandise, entreprise productrice d'aliments pour animaux domestiques, les objectifs étaient d'expliquer le fonctionnement et de répondre aux questions des 1 500 visiteurs : élus, agriculteurs, scolaires et particuliers.

Enfin, l'inauguration !

La première journée était l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs, notamment les agriculteurs fondateurs qui, après 10 ans de mobilisation au profit de ce projet collectif, sont aujourd'hui fiers de l'outil local de production du biométhane appelé aussi gaz vert. Pour que ce projet voie le jour, il a fallu aller chercher des soutiens auprès des collectivités et divers partenaires, c'est ce que précisaient à tour de rôle les différents discours qui précédaient la coupure de ruban tant attendue.

Deux portes ouvertes pour découvrir et mieux comprendre

Pendant deux jours, destinés d'abord au public agricole puis aux particuliers, les groupes de visiteurs se sont succédé. Au cours du chemin pédagogique préparé par les agriculteurs d'AGRIGAZ et les techniciens experts, les différentes étapes de la méthanisation locale étaient détaillées : réception des matières, préparation avec hygiénisation, process de méthanisation, production du biogaz et son injection dans le réseau du gaz naturel, stockage et valorisation des digestats comme fertilisants organiques. Pour les participants, c'était aussi la possibilité de

découvrir les multiples équipements, dont les pompes à chaleur qui récupèrent la chaleur fatale de La Normandise située à 2500 m. Pour les organisateurs, ces journées ont permis des échanges et dialogues positifs.

David Delbecque
06 08 75 02 92
david.delbecque@normandie.chambagri.fr

Regardez notre vidéo en flashant ce QRCode avec votre smartphone

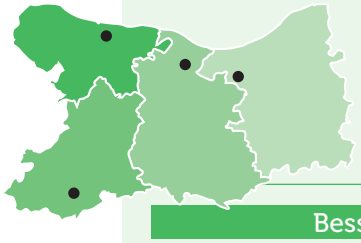

JURIDIQUE

Brûlage des déchets végétaux, de nouvelles règles pour les agriculteurs

Un arrêté préfectoral du 6 juillet 2022 est venu remplacer les règles relatives au brûlage des déchets verts en vigueur depuis 1988. Le nouvel arrêté est applicable depuis le 8 juillet 2022.

Il prévoit toujours l'interdiction générale de brûlage des déchets végétaux et des dispositions spécifiques pour le brûlage des déchets provenant de coupes de haies dans les exploitations agricoles. La précédente règlementation autorisait, sous conditions, le brûlage des produits de taille de haie et de chaumes, pailles, et déchets de récoltes ; les nouvelles règles n'autorisent que le brûlage de coupe de haies dans les exploitations agricoles.

En outre, ce brûlage doit respecter plusieurs conditions :

- être justifié par une **impossibilité de valorisation des déchets** ou des **difficultés majeures d'accès aux parcelles**
- **ne pas être réalisé entre le 1er mai et le 14 septembre** de chaque année
- ne pas être réalisé lors d'un épisode de pollution, sécheresse ou risque de feu de forêt
- être **déclaré en mairie au moins 48h avant le brûlage** (un formulaire spécifique a été publié par la préfecture)
- prévoir la présence d'une personne avec un moyen de communication et d'extinction de feu qui surveille pendant le brûlage et une surveillance pendant 12 heures après extinction
- être réalisé entre 11h et 16h en décembre janvier, février et 10h et 17h pour les autres mois autorisés
- être réalisé sur un **sol nu et une parcelle déchaumée sur 5 mètres autour du feu**
- être réalisé **à plus de 100 mètres des routes et 200 mètres des maisons**, locaux recevant du public et des bois et forêts
- être réalisé avec un vent faible (force inférieure à 4)
- être réalisé sans utilisation de produits hydrocarbures, pneus ou plastiques.

L'arrêté et ses annexes est disponible sur simple demande.

Il convient donc désormais de prendre en compte ces nouvelles règles pour les brûlages qui auront lieu à partir du 15 septembre 2022.

Céline DUREUIL-BOULLIER
02 31 70 25 43
celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

INSTALLATION

Le groupe Facebook « S'installer en agriculture en Normandie » fête son premier anniversaire !

Créé en août 2021, ce groupe a pour vocation de diffuser de l'information aux porteurs de projets agricoles et jeunes installés de Normandie, mais aussi de permettre aux membres d'échanger leurs bons plans, de partager leurs expériences. Les informations apportées concernent notamment :

- les évolutions réglementaires,
- les évènements techniques ou festifs organisés dans la région,

Rejoingnez le groupe à cette adresse : bit.ly/3x1aF3L ou en flashant le QR code ci-contre

- les dispositifs d'aide…

mais aussi donner des contacts adaptés aux demandes.

Début juin, nous avons accueilli le 500e abonné. Alors, si vous démarrez en agriculture, rejoignez-nous !

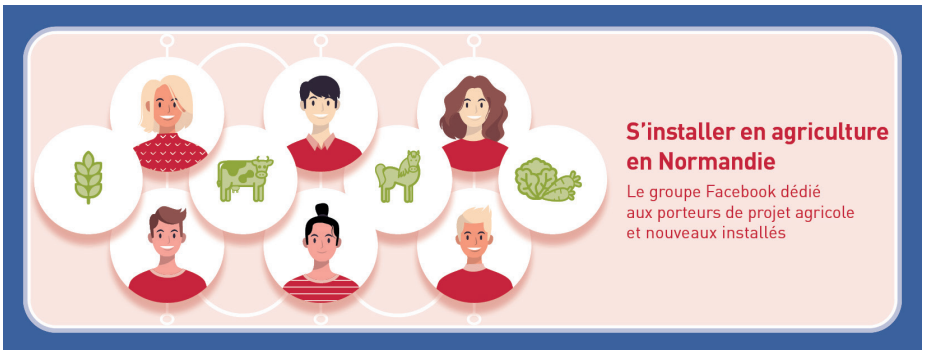

Bessin

Valorisation du maillage bocager, des résultats

Ter' Bessin a lancé en mars 2022 un Programme de valorisation du maillage bocager, soutenu financièrement par le Conseil départemental. La Chambre d'agriculture anime et met en œuvre ce programme, qui est une des actions du Plan Climat Air Energie Territorial..

Rappelons les principaux objectifs du programme :

- travailler la valorisation économique du bois bocager,
- faire bénéficier les agriculteurs d'un tarif préférentiel pour l'implantation de linéaires de haies ou le regarnissage,
- proposer un service de plantation de haies « clés en main » : conseils sur le terrain, travaux réalisés par des entreprises spécialisées, avec la prise en charge du volet administratif pour l'obtention de ces aides,
- impliquer les particuliers, collectivités, associations dans la dynamique de plantation d'essences bocagères.

Dès à présent, ce programme donne des résultats :

- 20 agriculteurs planteront près de 8,3 km de haies à l'automne 2022 sur le territoire du Bessin. Tous ces projets de plantation ont fait l'objet d'un conseil à la plantation avec visite de terrain,
- 10 600 plants d'essences champêtres seront distribués en cette fin d'année 2022, dans le cadre de la commande groupée d'arbres et d'arbustes. 3 dates sont retenues pour restituer les commandes en fin d'année sur les 3 collectivités du Bessin : 26 novembre pour Creully, 3 décembre pour Trévières, 10 décembre pour Juaye-Mondaye.

Cela générera la plantation de 19 km de haies dès l'automne / hiver prochain. Face à ce bilan positif, la collectivité reconduira ces opérations l'année prochaine.

Perrine Buchart
02 02 33 06 45 21
perrine.buchart@normandie.chambagri.fr

Bocage

Visite d'un groupe d'éleveurs laitiers de Haute Marne

Dans le cadre du Réseau Chambre d'agriculture, l'exploitation du Campus Agricole de Vire, adhérente au GIEE* Légumineuses Normandie, accueillait le 29 mars le GIEE «Pâturage - Lait d'avenir». L'occasion d'échanger sur nos caractéristiques et pratiques locales.

Arrivés dès le 28 mars, les agriculteurs (3 en agrobiologie, 2 en AOP Brie de Meaux et 5 sans démarche particulière) avaient un programme bien ficelé, agrémenté d'échanges entre GIEE et d'autres visites : ferme expérimentale de la Blanche Maison, unité expérimentale INRAE du Pin.

Un système d'élevage qui fait envie

Après un temps de présentation en salle, Xavier BAUDOUIN, Responsable de l'exploitation au Campus Agricole de Vire et Fanny LERAY, Conseillère Elevage, animaient le tour d'exploitation, notamment :

- améliorations du parcellaire de pâturage,
- pâturage tournant dynamique, participation au Réseau Régional OCH (Observatoire Croissance de l'Herbe) permettant d'ajuster la conduite des vaches selon la pousse d'herbe,
- plantations de haies dont haies fourragères,
- adhésion à la Cuma et à l'unité de méthanisation collective AGRIGAZ,
- ouverture avec la Côte d'Ivoire illustré par Allassanne, jeune étudiant en Service Civique International.

Vue de Haute-Marne, l'exploitation du Campus bénéficie d'un contexte très favorable pour produire son lait (parcellaire, météo). Vous pouvez découvrir ce GIEE, habitué depuis 2016 à se déplacer hors département pour aller chercher les bonnes idées (Angleterre, Drôme…), à travers plusieurs vidéos accessibles sur YouTube.

David Delbecque
06 08 75 02 92
david.delbecque@normandie.chambagri.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité
GIEE

** GIEE Groupement d'intérêt économique et environnemental*

Pays d'Auge

Déchets de soins en élevage : des règles strictes à respecter

Parmi les nombreux déchets qu'un éleveur doit gérer, les déchets de soins aux animaux présentent des risques, pour le professionnel lui-même comme pour les opérateurs de collecte et de traitement. Tout usager professionnel est responsable de leur bonne gestion (code de l'environnement article L541-2). Mais en matière de tri, pas toujours facile de s'y retrouver. Petit rappel des bonnes pratiques.

Parmi les déchets dangereux, on trouve les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) potentiellement contaminés par des virus, bactéries ou produits toxiques (pansements, compresses, seringues, etc.), y-compris les déchets piquants, coupants ou tranchants (aiguilles, ciseaux, agrafes…) qu'ils aient été ou non en contact avec un contaminant. Absolument tous doivent suivre une filière d'élimination spécifique. Les éleveurs ont l'obligation de veiller à ce qu'ils soient collectés dans des contenants adaptés, en se rapprochant d'un vétérinaire ou d'un opérateur privé de collecte.

Les déchets non dangereux sont assimilés à des déchets ménagers : emballages, papiers et cartons (de faibles dimensions) sont à déposer dans le bac ou sac de tri (jaune). Les essuie-tout, pansements, compresses et autres gants jetables non contaminés sont à déposer dans les bacs ou sacs de déchets résiduels (ceux qui restent après le tri).

Pour plus d'information, contacter le service Environnement de l'Agglomération Lisieux Normandie au 02 50 68 90 27 / environnement@agglo-lisieux.fr ou la Chambre d'agriculture.

Magali Leprince
Agglomération Lisieux Normandie

Plaine

Notre antenne Plaine s'installe à Ifs

Projet initié en 2019, dès l'arrivée de la nouvelle mandature, le déménagement de l'antenne plaine est maintenant effectif. Après 2 années d'investigations et de travaux, l'équipe des conseillers de la plaine s'est installée dans de nouveaux locaux sur la zone d'activité « Object'Ifs Sud » à Ifs. Au centre de la plaine, ces locaux seront plus accessibles avec des conditions de circulation plus fluides que sur le nord de l'agglomération caennaise. Ils nous permettront de vous recevoir dans de meilleures conditions pour vos rendez-vous individuels, formations et réunions d'information.

L'équipe de conseillers sera renforcée par la présence ponctuelle de conseillers d'entreprise, filières et territoire avec des bureaux dédiés. Cette nouvelle antenne sera dotée d'un pôle emploi avec, sur le même site, les équipes du groupement d'employeur du Calvados GE14 et du service départemental de remplacement.

D'ores et déjà en mesure de vous accueillir, nous vous donnons rendez-vous le 5 octobre, de 9h30 à 17h, dans le cadre d'une porte ouverte pour inaugurer cette nouvelle installation. Cette journée vous permettra également de rencontrer l'ensemble des équipes afin d'échanger sur vos projets ou partager vos interrogations sur l'emploi, la formation, la nouvelle PAC, la réglementation ou bien encore la conduite des cultures, la construction de bâtiment et nombreux autres sujets.

Vous pouvez nous contacter au 02 31 53 55 00 ou nous retrouver à cette adresse : 400 boulevard Charles Cros, ZAC Object'Ifs Sud, à Ifs.

Samuel Hardy
02 31 53 55 01
samuel.hardy@normandie.chambagri.fr

FORMATION

Je prépare l'avenir, je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture.

Conduire ses grandes cultures en bio : fertilité et fertilisation
La fertilisation : un enjeu primordial pour les systèmes céréaliers bio
1j : 29 septembre à HEROUVILLE
Catherine GODET
06 75 13 95 92

Certification environnementale : valider le niveau 1 et préparer les niveaux 2 et HVE – fmd
Je valide ma certification environnementale de niveau 1 pour réduire les contrôles.
Je me prépare pour HVE2 et HVE3
2J : 6 et 14 octobre à BAYEUX
Ou 3 et 10 novembre à HEROUVILLE
Emeline LEGROS
06 73 25 01 23

Découvrir les applications des médecines alternatives en élevage
Je recherche à utiliser des produits naturels pour soigner mes animaux, mais je ne sais pas vers quoi me tourner
1j : 26 septembre à LISIEUX
Peggy MALBRANCHE
06 73 53 83 95

Ouvrir ma ferme au grand public et aux scolaires
Je maîtrise les éléments clés pour accueillir des familles ou des écoles sur ma ferme.
3j : 10, 17, 24 novembre 2022 à VALOGNES
Inscriptions
02 32 06 49 69

Oser la monotraite en bio
En production laitière bio, amorcer la mise en place de la monotraite
20 octobre 2022 à SAINT LO
Catherine BRUNEL
06 08 46 35 06

Certiphyto - exploitants renouvellement
Je renouvelle mon certiphyto UADE - DEA – DENSA
1j : 26 octobre à IFS
Inscriptions
02 35 12 50 94

AGENDA

L'antenne Plaine s'installe à Ifs

Le 5 octobre , de 9h30 à 17h, ZAC Object'Ifs Sud, à Ifs

Porte ouverte inaugurale des nouveaux locaux de notre antenne Plaine. Venez échanger avec nos équipes sur vos projets ou partager vos interrogations sur l'emploi, la nouvelle PAC, la conduite des cultures, la construction de bâtiments…

Contact : Accueil Plaine : 02 31 53 55 00

FÊNO, le festival de l'excellence normande

Les 21, 22 et 23 octobre, parc des expositions à Caen

3 jours de démonstrations, d'animations, d'échanges, de spectacles, de contacts, de convivialité, de vente directe de produits, de gastronomie : un véritable festival du « made in Normandie ».

Contact : Marion Sourzac - 06 60 37 55 38

Forum des fournisseurs des Circuits Courts

Le 15 novembre, salle des fêtes à Louvigny

Ce forum regroupe des fournisseurs exposants et des visiteurs producteurs en circuits courts. Agriculteurs, venez rencontrer des professionnels pouvant vous accompagner dans votre projet de transformation à la ferme et/ou de vente en circuits courts.

Contact : Sarah LESNARD - 06 74 83 02 75

PROaGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

Accélérateur de compétences

Près de 500 formations à découvrir près de chez vous

aGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

- Hérouville : 02 35 12 50 94
- Bayeux et Vire : 02 31 70 25 74
- Lisieux : 02 31 70 25 32

Informez-vous, inscrivez-vous sur :
bit.ly/3R7ySh6

ou flashez ce code avec votre smartphone

normandie.chambres-agriculture.fr

Chambr'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados
Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin • Coordination : Philippe Le Panse • Mise en page : Cédric Skrzyniarsz
Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 14209 Hérouville-St-Clair cédex
Tél. 02 31 70 25 25 • Web : normandie.chambres-agriculture.fr • Mél. chambre@calvados.chambagri.fr
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270 • Crédits photos : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire • Imprimerie Anquetil

aGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CALVADOS